



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20251125-2025-182-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2025  
Date de réception préfecture : 26/11/2025

PUBLIE LE 25 NOV. 2025

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2025-182

### Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 13 novembre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

INTÉGRATION DES VOIES ET DES ESPACES PUBLICS ATTENANTS SITUÉS DANS LE PÉRIMÈTRE  
DU NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) DU QUARTIER DU BOIS L'ABBÉ À  
CHAMPIGNY-SUR-MARNE PAR LE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS AU TITRE DE SA  
COMPÉTENCE « CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE »

**Rapporteur :** M. Philippe DUBUS

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHÉ, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, M. PICOT, M. VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO, Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme NGANDE, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, Mme CAPORAL, M. FAUTRÉ, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme GUILLAUME, M. SUDRE  
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)  
Mme BENAHMED (donne procuration à Mme CARPE)  
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ)  
Mme SAILLAND (donne procuration à Mme DUVERGER)  
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)  
M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL)  
M. TITOV (donne procuration à Mme CAPORAL)

**Secrétaire de séance :** M. BASTIN

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présent(e)s : 40  
Nombre de procurations : 7  
Nombre de votant(e)s : 47

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## Le Conseil municipal,

**Vu** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissement publics territoriaux (EPT), notamment son article 59 ;

**Vu** la Loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60 ;

**Vu** le Décret n°215-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris, fixant le périmètre de l'Établissement public territorial n°10, à savoir l'Établissement public territorial Paris Est Marne et Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil de territoire n°018-37 en date du 25 juin 2018, relative à la définition de l'intérêt territorial de la compétence « construction, aménagement et entretien de la voirie »;

**Vu** la Convention partenariale pluriannuelle pour le Nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) signé avec l'ANRU le 25 mai 2023 pour la partie campinoise du quartier du Bois l'Abbé dans le cadre du Nouveau plan national de renouvellement urbain (NPNRU dit ANRU 2) ;

**Vu** l'avis de la 3ème commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 10 novembre 2025 ;

**Vu** l'avis de la 2ème commission : Aménagement du territoire et développement urbain – Politique du logement et amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme, émis lors de sa séance en date du 12 novembre 2025 ;

### **Considérant** ce qui suit :

La Ville de Champigny-sur-Marne et le Territoire Paris Est Marne et Bois ont la volonté d'intégrer les voies et les espaces publics attenants qui feront l'objet de travaux d'aménagement par le Territoire et son aménageur, prévus par le Nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne, dans le cadre du Nouveau plan national de renouvellement urbain (NPNRU dit ANRU 2) à la liste des voies et espaces publics d'intérêt territorial.

La Ville de Champigny-sur-Marne et le Territoire Paris Est Marne et Bois ont également la volonté d'intégrer certaines voies et les espaces publics attenants qui ont déjà fait l'objet de travaux lors du Projet de rénovation urbain (PRU) du même quartier dans le cadre du Plan national de renouvellement urbain (PNRU dit AURU 1), et qui sont dans la continuité physique des travaux prévus par le Nouveau projet de

renouvellement urbain (NPNRU dit ANRU 2), et ce par souci de cohérence urbaine et de gestion, à la liste des voies et espaces publics d'intérêt territorial.

La Ville de Champigny-sur-Marne et le Territoire Paris Est Marne et Bois ont eu des échanges sur la répartition des différents éléments constitutifs de la voirie et de ses dépendances. Ces échanges ont mis en avant qu'il y a lieu d'intégrer ces nouvelles voies et espaces publics d'intérêt territorial répondant aux critères définis par le Territoire. En contrepartie de cette prise en charge, les voies concernées devront demeurer accessibles au public, excluant ainsi toute forme de résidentialisation ou d'aménagement privatif des espaces mentionnés.

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : RECONNAÎT** le classement d'intérêt territorial des voies et espaces publics attenants qui feront l'objet de travaux d'aménagement par le Territoire et son aménageur, prévus par le Nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne, dans le cadre du Nouveau plan national de renouvellement urbain (NPNRU dit ANRU 2), ainsi que certaines voies et espaces publics attenants déjà réalisés lors du Projet de rénovation urbaine (PRU) du même quartier dans le cadre du Plan national de renouvellement urbain (PNRU dit ANRU 1) ; ces voies et espaces publics sont listés ci-dessous, et repérés sur plan en annexe 1 de la présente délibération :

ESPACES PUBLICS CONCERNÉS PAR LES TRAVAUX DE PEMB ET SON AMENAGEUR	
<b>Espaces verts existants requalifiés</b>	- mail Rodin
<b>Voiries existantes réaménagées</b> , avec toutes leurs dépendances et/ou ouvrages annexes (trottoirs, éclairage, signalisation, végétaux, etc., hors parkings souterrains) et tous les réseaux situés dans les emprises concernées (assainissement, eau potable, électricité, télécom, etc.)	- avenue Boileau Ouest et Est (uniquement partie campinoise, en lien avec NPRU canavérois), - rue J. Solomon, -rue Rodin (uniquement le sursol, le parking souterrain restant propriété de Paris Habitat), - place Rodin(idem,uniquement le sursol), et son prolongement, à savoir le mail Carpeaux réalisé dans le cadre du 1er PRU, - rue Matisse, - square Goujon, y compris la partie Est réalisée dans le cadre du 1er PRU.
<b>Voiries créées dans le cadre du NPRU</b>	-nouvelle voie entre la rue de l'Etang et l'avenue Boileau Ouest, près de la mosquée actuelle, - nouvelle voie entre l'avenue Boileau Ouest et la rue J.Solomon, à l'Ouest du groupe scolaire J. Solomon, - nouvelle voie entre l'avenue Boileau Ouest, à l'Est du groupe J.Solomon, dans le prolongement de la rue Rodin actuelle, - nouvelle voie entre la rue J.Solomon et l'avenue Boileau Ouest, traversant le bâtiment Rameau et le mail Rodin, avant

	de passer au Sud de la copropriété Boileau, - nouvelle voie entre la rue Rodin et la nouvelle voie traversante du mail Rodin, au Nord du bâtiment Grand Lulli,
<b>Cas particuliers (acquisitions foncières prévues dans le cadre du NPrU)</b>	- future place du marché, aujourd'hui parking appartenant à Paris-Habitat, - futur parc sportif, comprenant parvis, cheminement dont une piste cyclable et espaces verts avec city-stade ; l'ensemble étant prévus sur des parcelles appartenant notamment aux bailleurs I3F et Paris-Habitat (secteur Entrée N-E).

**ARTICLE 2 : ACTE** la prise en charge par la Ville de Champigny-sur-Marne pour ces voies de l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, la propreté urbaine, le mobilier urbain, la défense incendie, la vidéosurveillance, le réseau de chaleur urbain, la gestion des concessionnaires délégués, la Délégation de service public relative au marché. Les espaces verts, la signalisation verticale et horizontale, ainsi que le déneigement sont à la charge du Territoire Paris Est Marne & Bois. L'ensemble des détails de répartition des différentes thématiques portant sur ce qui est reconnu d'intérêt territorial, est récapitulé et détaillé ci-dessous :

THEMATIQUES	TERRITOIRE PARIS EST MARNE ET BOIS	VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE
ENTRETIEN	Entretien/maintenance des espaces concernés, incluant signalisation horizontale et verticale + ramassage des déchets.	Propreté urbaine comprenant le nettoyage des lieux, le ramassage des dépôts sauvages et la collecte des corbeilles de ville.
DENEIGEMENT	Déneigement/salage de tous les espaces d'intérêt territorial (voies et espaces publics attenants).	/
ECLAIRAGE PUBLIC	/	Entretien/maintenance de tous les éclairages publics et toute la signalisation lumineuse tricolore, y compris la gestion quotidienne via télégestion (puissance, durée d'allumage, horaires, etc.).
MOBILIER URBAIN	/	Entretien/maintenance de tous les mobiliers urbains, y compris les abris bus et la gestion des prestataires publicitaires.
DEFENSE INCENDIE	/	Entretien et gestion des Bouches Incendie, via la compétence ville DECI.
VIDEOSURVEILLANCE	/	Entretien et gestion de tout le réseau de vidéosurveillance.
RESEAU DE CHALEUR URBAIN	/	Entretien et gestion de tout le réseau de chaleur urbain.
RESEAUX VIA CONCESSIONNAIRES DELEGUES	/	Gestion des réseaux via les concessionnaires délégués (SIPPEREC, GRDF, SEDIF, ORANGE, etc.).
RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	Gestion déjà territoriale.	/
ESPACES VERTS	Entretien et gestion des espaces verts avec tonte, élagage, tailles des arbustes, etc.	/
FUTURE PLACE DU MARCHÉ	Idem entretien et gestion des thématiques précédentes mais uniquement en sursol (soit hors du parking souterrain qui reste propriété du bailleur Paris-Habitat).	Pour le marché lui-même : DSP ville.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** la Maire à signer avec le Président du Territoire, après avis de la CLECT, les conventions afférentes aux transferts le cas échéant de crédits, de personnels et de biens.

**ARTICLE 4 : ACTE** que le démarrage de l'exercice de cette compétence « construction, aménagement et entretien de la voirie » par le Territoire Paris Est Marne & Bois pour lesdits voies et espaces publics attenants, prend effet à compter du 1er janvier 2026, année de démarrage des travaux d'aménagement du NPRU campinois.

**à la majorité,**

**38 votes pour,**

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHÉ, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-claude FORHAN

**9 votes contre,**

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA



**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance  
**M. Wilfrid BASTIN**